



## FORMATION CONTINUE 2021

### VISIOCONFERENCE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ACTUALITES

#### **Spécialisation de la justice judiciaire et principales mesures de la loi "Climat et résilience"**

**Jeudi 18 novembre  
De 14h00 à 18h00**

#### **Julien BETAILLE**

Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole

Co-directeur du Master 2 Droit de l'environnement

Co-auteur du Précis de Droit de l'environnement (Dalloz 2019)

A récemment publié, pour le compte de la mission Droit & Justice, un rapport sur le thème "Justice et écologie".

**120€ la séance  
90€ / - 2 ans**

**Objectifs :** Les avocats seront en capacité de connaître l'actualité liée au droit de l'environnement

**Pré requis :**

Etre Avocat.

**Programme :**

La formation passera en revue l'actualité liée au droit de l'environnement en évoquant plus particulièrement

- la création de pôles régionaux spécialisés en matière d'atteintes à l'environnement dans le ressort de chaque cour d'appel (loi du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnement et à la justice pénale spécialisée et décret du 16 mars 2021 désignant les tribunaux judiciaires accueillant ces pôles)
- les principales mesures issues de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment dans les domaines de l'immobilier, de l'urbanisme, des transports, de la consommation ainsi qu'en matière pénale (création de nouveaux délits de mise en danger de l'environnement et d'écocide).

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap:**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE

[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)